

PETIT GUIDE POUR UN PROJET DE RÉNOVATION RÉUSSIE

Être mieux informé
pour mieux agir !



FAIRE AVEC

adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de l'Yonne

UNE RÉNOVATION RÉUSSIE

Les 4 questions à se poser

Vous souhaitez réduire votre consommation d'énergie, rendre votre logement plus confortable, valoriser votre bien ou encore avoir une habitation plus respectueuse de l'environnement ? Nous sommes à vos côtés pour co-construire votre projet, et faire de cette rénovation, une réussite !

FINANCIER

De quelles aides financières puis-je bénéficier ?

Primes, subventions, prêts bonifiés, etc... difficile de s'y retrouver.

Avec l'aide du conseiller FAIRE de l'ADIL 89, vous pourrez optimiser tous ces dispositifs financiers et constituer un plan de financement clair. Financez jusqu'à 90% du coût de vos travaux et réalisez de véritables économies sur vos factures d'énergies.

TECHNIQUE

Ai-je d'autres travaux à réaliser ? Ai-je bien réfléchi à mon projet ?

La technique c'est fantastique !

Mais aussi une affaire de spécialistes.

Retenez les critères de choix importants pour vos futurs matériaux ou équipements, trouvez les professionnels adaptés à votre projet, faites les travaux dans le bon ordre pour éviter des frais inutiles et des résultats aléatoires, évitez les désagréments/pathologies classiques/courants après travaux, et sachez quoi demander à votre artisan.

ENVIRONNEMENTAL

Est-ce que ce projet va me permettre de vivre mieux ?

Prendre soin de son patrimoine c'est aussi prendre soin de soi, de ses proches et de la planète.

Les problèmes d'humidité, de mauvaise qualité de l'air intérieur, de logement trop froid ou trop chaud peuvent vous gêner la vie. Avec les bons conseils et des astuces simples, vous pouvez améliorer considérablement votre bien-être dans votre logement, pour vous et votre entourage. Et vous ferez des émules auprès de vos amis !

JURIDIQUE

Ai-je bien sécurisé mon projet ?

Contrats, lois, assurances, garanties, déclarations et permis, réception des travaux : engagez-vous en toute sérénité.

Tout chantier comporte des risques (techniques, contractuels, ...). Il ne faut pas en avoir peur mais savoir s'en prémunir. Des solutions simples existent et l'ADIL 89 vous apporte les conseils juridiques à la portée de tous.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SATISFACTION DU SERVICE

+ DE **85%** des répondants ont été satisfaits des réponses apportées par le conseiller, qui ont permis de :

- Mieux préciser le projet initial (+75%)
- Identifier les dispositifs financiers (80%)
- Mieux identifier les étapes (+75%)
- Mieux appréhender échanger avec artisans (+60%)

+ DE **70%** personnes recommanderaient le service pour l'efficacité et l'écoute.

C'EST VOUS QUI EN PARLEZ LE MIEUX

« J'ai pu me renseigner sur les différentes aides existantes et la façon d'en faire la demande. J'ai également eu des conseils sur d'autres points auxquels je n'avais pas forcément pensé pour mon projet. »



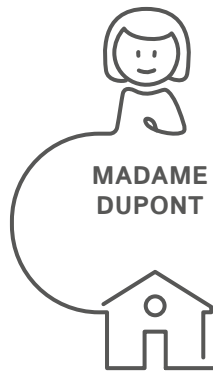
« Le conseiller nous a fait part de ses connaissances et nous avons pu réfléchir à un nouveau plan action plus adéquat pour la rénovation énergétique de notre nouvelle demeure. »

« Très clair, à l'écoute et permet de synthétiser les informations nombreuses obtenues sur internet ou via des artisans. L'aspect non intéressé et indépendant est essentiel. Une aide rare et précieuse. Merci »



UNE RÉNOVATION RÉUSSIE

Comparaison chiffrée



MADAME DUPONT



MADAME DURANT

Mesdames Dupont et Durant ont des profils similaires :

Une maison des années 70 de 100 m² chauffée au fioul.

Consommant environ 3.500 litres de fioul par an (ce qui représente une facture annuelle de 3 150 €, soit 263 €/mois).

Leur revenu fiscal de référence (RFR) est de 27 000 € pour un foyer de 4 personnes.

Toutes les deux ont pour projet de remplacer les fenêtres de leurs maisons.
Le montant des travaux s'élève à 8 000 € TTC.

SANS OPTIMISATION FINANCIÈRE

Madame Dupont contacte l'entreprise "Kikassetout" pour réaliser ces travaux pour un montant de 8 000 € TTC.



Mme Dupont s'aperçoit qu'elle a désormais des problèmes d'humidité, et trouve que sa consommation de fioul n'a pas beaucoup diminué : 3 300 litres à l'année (représentant une facture annuelle de 2 970 € - le prix du fioul ayant augmenté, ce qui revient donc à 248 €/mois).

AVEC OPTIMISATION FINANCIÈRE

Madame Durant contacte l'ADIL de l'YONNE pour l'accompagner dans la réalisation de ces travaux.

Après analyse du niveau d'isolation de sa maison grâce à l'audit énergétique Effilogis financée à 80% par la Région BFC, il apparaît nécessaire de revoir l'isolation des combles qui n'était plus efficace, des murs, du vide sanitaire, d'installer une VMC et finalement

de changer de chaudière en installant une chaudière à granulés de bois. En optimisant toutes les aides, la famille Durant a pu bénéficier de l'aide de la région (8 000€), de l'Anah (15 125€), de MaPrimeRénov' (10 000 €) et des fournisseurs d'énergie (9 100 €). L'entreprise « Jisoletout » réalise les travaux pour un montant de 54 900 €.



Mme Durant profite à présent d'une maison confortable de niveau basse consommation : son chauffage et son eau chaude lui coûtent maintenant 600 € par an (ce qui représente 50 €/mois), soit une économie de 2 600 € chaque année. Les travaux seront amortis en 5 ans. Elle remboursera 70 € par mois pendant 15 ans son Eco prêt à taux zéro.

FACTURES ÉNERGÉTIQUES

ÉCONOMIES RÉALISÉES

15
€/MOIS

263 €/MOIS

248 €/MOIS

< Avant travaux >

< Après travaux >

263 €/MOIS

120 €/MOIS

70 € pour rembourser son Eco prêt à taux zéro
50 € pour sa consommation de chauffage et d'eau chaude.

ÉCONOMIES RÉALISÉES

143
€/MOIS

RAPPEL DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES AIDES ET PRÊTS

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale (que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur).
- Le logement doit exister au minimum depuis 2 ans (ce qui exclut donc les logements neufs, inférieurs à 2 ans).
- Les demandes d'aides financières doivent être faites **avant** toute signature de devis.
- Les travaux faisant l'objet d'une demande d'aide publique doivent être réalisés par des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Des caractéristiques techniques minimales pour les matériaux et équipements sont à respecter.
- Vous devez vous munir du dernier avis d'imposition sur le revenu de **l'ensemble** des personnes (mineures et majeures) composant le foyer (celui du propriétaire et du locataire le cas échéant) et rechercher les informations suivantes :
 - Le « **revenu fiscal de référence** » RFR (à ne pas confondre avec le « revenu brut global » ni le « revenu net imposable »)
 - Le nombre de parts fiscales.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2018
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLEVEMENTS SOCIAUX
sur le revenu de 2017

Vos références

Pour accéder à votre espace Particulier
Numéro fiscal :
Déclarant 1 :
Déclarant 2 :
N° de déclarant en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 21270

Illustration d'un extrait d'avis d'imposition, permettant de repérer l'emplacement du revenu fiscal de référence.

LES ÉTAPES d'une rénovation réussie



SIGLES & AIDES FINANCIÈRES



CEE, ANAH, CITE, ECO-PTZ, Ma Prime Rénov'... Ces sigles vous parlent ? Non ? Et bien à nous si, et nous sommes là pour vous aider à les comprendre et à vous conseiller pour en bénéficier !

CEE

Certificat d'économie d'énergie. C'est une prime pouvant être perçue avec un fournisseur d'énergie.

ANAH

L'Agence Nationale de l'Habitat, qui distribue des aides financières pour public modeste (social / précarité énergétique).

« Habiter Mieux »

Nom du programme de l'ANAH destiné à accompagner la rénovation des logements, notamment la rénovation énergétique, pour un ensemble de travaux.

MPR – Ma Prime Rénov'

Prime forfaitaire de l'Etat, attribuée travaux par travaux, pour la rénovation énergétique des logements. Destinée à un public modeste et très modeste en 2020, cette prime sera accessible à tous à partir de 2021.

CITE – Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique

Prime forfaitaire de l'Etat, attribuée travaux par travaux, pour la rénovation énergétique des logements. Destiné à un public propriétaire occupant, ne bénéficiant pas de « Ma Prime Rénov' » pour les travaux réalisés en 2020.

Eco-PTZ – éco-prêt à taux zéro

Prêt à taux zéro, sans intérêt, aidé par l'Etat et destiné à financer les travaux de rénovation énergétique des logements.

ALS – PIV

Action Logement Services – Plan d'Investissement Volontaire : dispositif de subvention et de prêt pour la rénovation énergétique des logements des personnels salariés du privé.

Professionnel RGE

Un artisan RGE est un professionnel qui bénéficie une qualification « Reconnu Garant d'une l'Environnement ». Ces professionnels sont reconnus pour leurs compétences et soumis à une exigence de qualification (appelée également « signes de qualité ») délivrée et accréditée par des organismes conventionnés avec les pouvoirs publics.

Résidence principale

Lieu où vous résidez habituellement et effectivement, et où vous êtes fiscalement domicilié. Pour l'obtention de certaines aides, vous devez justifier que vous occupez bien votre logement à minima 8 mois par an.

Éco-conditionnalité des aides

Ce principe consiste à conditionner les aides aux ménages qui réalisent des travaux de rénovation énergétique de logements et ayant recours à des entreprises disposant de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Public modeste

Public dont les ressources ne dépassent pas un plafond déterminé.

ADIL 89



L'ADIL 89, Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne, est une association loi 1901 conventionnée par le Ministère du Logement. Elle représente l'engagement et la mobilisation d'un collectif d'une quarantaine d'acteurs icaunais du logement (pouvoirs publics et organismes d'intérêt général, représentants des consommateurs et des usagers, bailleurs sociaux, organismes professionnels, établissements financiers)*, pour apporter aux particuliers une information indépendante, neutre, gratuite, et sans vocation commerciale sur les questions juridiques, financières, fiscales, et énergétiques de l'habitat.

Informier conseiller, orienter : grâce à nos conseillers experts dans leurs domaines, notre mission est de vous aider à sécuriser votre projet de rénovation sur les aspects financiers, techniques, juridiques et environnementaux.

L'Espace Conseil FAIRE de l'ADIL 89 est un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat (individuel et collectif). Cette mission est financée par l'ADEME, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de l'Yonne, et la Communauté de l'Auxerrois.

* voir liste complète sur www.adil89.org/votre-adil/partenaires

CONTACTEZ-NOUS

📍 2 rue des Ballets, 89000 AUXERRE

Accueil du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, et le vendredi de 9h à 12h

☎ 03.86.72.16.16

✉ contact@adil89.org

Liste de nos permanences délocalisées (sur rdv) dans tout le département sur : www.adil89.org

L'Espace Conseil FAIRE est une mission financée dans le cadre d'un partenariat entre :

